

À propos du **BUDGET 2026**

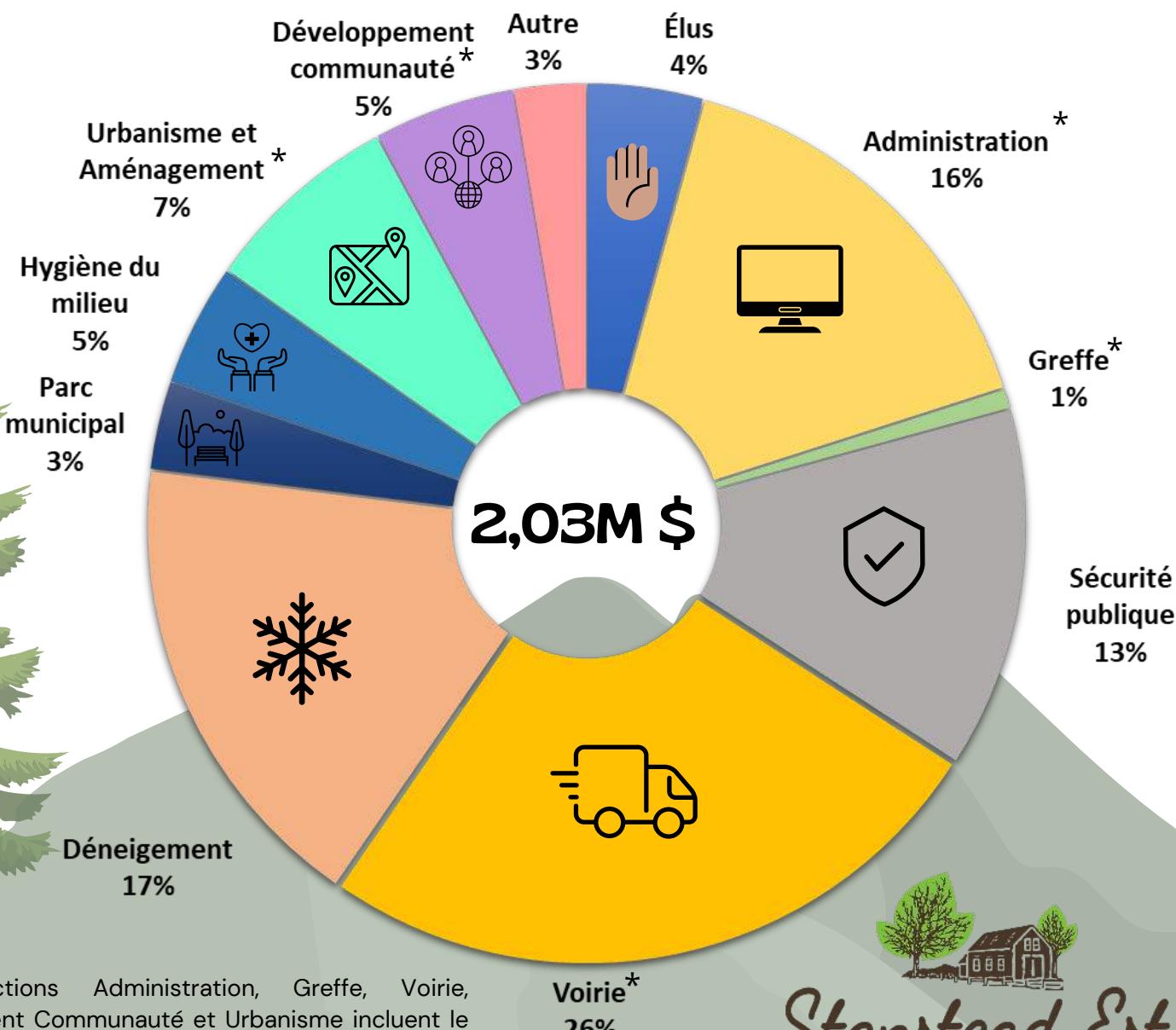
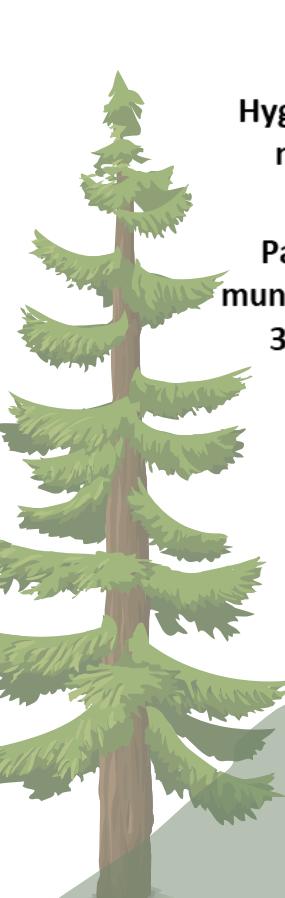


Mme Pamela B. Steen
Mairesse

L'augmentation du compte de taxes sera de 7,6 % en 2026 représentant une augmentation de 156 \$ pour une maison de valeur moyenne de 517 000 \$. Cette augmentation de tarif inclut les services essentiels au fonctionnement adéquat de la municipalité: service de la Sûreté du Québec (SQ), MRC Coaticook, collecte des matières résiduelles, vidanges des fosses septiques et collecte des plastiques agricoles.

Le tout totalise un montant de 310,50 \$ qui est variable d'une propriété à une autre. Étant donné l'augmentation des tarifs de la majorité de nos fournisseurs de services, le conseil municipal a décidé de diminuer le taux de taxation municipale de 11 % en comparaison à l'année 2025.

Répartition du budget 2026



* Les sections Administration, Greffe, Voirie, Déneigement Communauté et Urbanisme incluent le salaire des employés attribués à ces départements.



Stanstead-Est

Revenus municipaux

	2026	2025
Taxes et tarifications	1 090 175 \$	1 020 623 \$
Subventions	830 686 \$	873 432 \$
Surplus non-affecté	0 \$	149 749 \$
Autres	104 240 \$	119 200 \$
Total	2 025 101 \$	2 163 004 \$

Compte de taxes

Valeur de la propriété	2026	2025
287 700 \$	1 412 \$	1 319 \$
517 100 \$	2 291 \$	2 135 \$
798 500 \$	3 369 \$	3 137 \$
Augmentation (%)	↑ environ 7 % incluant services	

Variation tarifaire

	Valeur foncière*	Service de la SQ*	Service Incendie*	MRC Coaticook*	Ordures et compost	Vidanges fosses septiques	Plastiques agricoles**
2026	0,2210 \$	0,0580 \$	0,0444 \$	0,0686 \$	155,50 \$	155,00 \$	446,61 \$
2025	0,2375 \$	0,0553 \$	Inclus dans la foncière	0,0630 \$	136,00 \$	130,75 \$	284,15 \$
Variation	- 11 %	+ 4,9 %	Voir note	+ 8,9 %	+ 14,3 %	+ 18,5 %	+ 57,2 %

*Ces valeurs s'appliquent en fonction du 100 \$ d'évaluation.

** Les tarifs des plastiques agricoles sont déterminés par la MRC.

Note : En 2025, la quote-part du service Incendie était financée en partie par la taxe foncière et en partie pour le Budget de fonctionnement. Si nous avions inclus la charge fiscale de la quote-part incendie dans la taxe foncière, celle-ci aurait été de 0,2564, soit une augmentation de 7,96 % au lieu de la baisse de 11 %.

La municipalité est fière de contribuer au bien-être de ses citoyens en basant ses décisions en fonction des besoins réels de sa communauté.

Stanstead-Est